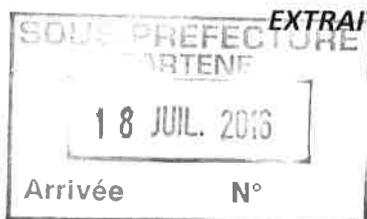


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DELIBERATION N° 15/2016

Séance du 09 juillet 2016

OBJET : CREATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT.

Nombre de membres : 9
 Afférents au conseil : 9
 En exercice : 9

Date de la convocation : 30/06/2016
 Date d'affichage : 30/06/2016
 Ayant délibéré : 9 Votés Pour : 9
 Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le neuf juillet à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	M. POLI Pierre-Antoine
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	
M. MARTINO Enzo	Etaient absents
M. MANTESE Jean-François	

- **Considérant** la nécessité de construire un nouveau système d'assainissement collectif afin de de remplacer et d'étendre l'actuel datant des années 60.
- **Vu** le schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 05 décembre 2014 approuvant le projet de zonage de l'assainissement suite à l'établissement du schéma directeur d'assainissement.
- **Vu** la délibération n° 11/2015 du Conseil Municipal du 10 avril 2015.
- **Vu** le nouvel avant-projet du maître d'œuvre en date du 24 juin 2016.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le projet de création d'un nouveau système d'assainissement collectif car le projet présenté « station de type boues activées » dans la précédente délibération en date du 10 avril 2015 n'a pas obtenu de la part des différents partenaires d'avis favorable.

En conséquence, à la demande de la Commune, une réunion technique s'est tenue en Mairie le 08 mars 2016 en présence du maître d'œuvre, du représentant de l'Agence de l'Eau et de la DDTM ; au cours de cette réunion, il a été décidé, notamment suite à la discussion technique sur le type d'équipement à réaliser de procéder à l'étude plus fine et au chiffrage de la variante « station extensive du type filtre planté de roseaux ».

Monsieur le Maire met sur la table l'avant-projet réalisé par le maître d'œuvre Bet Moretti/Corse Ingenierie. L'étude a porté sur deux variantes :

- Station compacte du type boues activées avec filtration tertiaire pour un montant de 1 969 900, 00 € H.T
- Station extensive du type filtre planté de roseaux ou STEP à lits macrophytes pour un montant de 1 982 800,00 € H.T.

Le rapport d'avant-projet du maître d'œuvre conclue : « Compte tenu de la forme et de la forte pente de la parcelle disponible, il sera difficile d'implanter une filière type « lits macrophytes ». Les ouvrages seront trop contigus et leur entretien sera difficile compte tenu de la difficulté d'aménager des voiries périphériques. Une filière type « boues activées avec traitement tertiaire sur lits plantés de roseaux génère un gain de place important qui laisse la possibilité d'extensions futures. De plus le niveau épuratoire proposé sera garanti.

Il est donc proposé de retenir en première hypothèse la filière de traitement « station à boues activées avec un lit de séchage des boues et un filtre tertiaire en lit planté de roseaux » :

- Bassin d'aération de 125 m³.
- Décanteur raclé de diamètre 7 m.
- Bâche de reprise tertiaire de 4 m³ avec pompage de 50 m³/h.
- Traitement tertiaire de 220 m² répartis sur 2 lits de 105 m² unitaires.
- Traitement des boues d'aération prolongée sur lits de séchages plantés de roseaux avec 1 m² pour 10 Eh soit 2 lits de 35 m².
- Evacuation des boues minéralisées à plus de 70% tous les 8 à 10 ans dans une filière boue agréée.

Afin que les partenaires financiers analysent de la meilleure manière les variantes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir un plan de financement d'un montant de 1 969 900,00 € H.T, la différence de coût entre les deux variantes étant dérisoire pour une telle opération.

Le coût prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :

- Travaux : 1 824 900, 00 €
- Ingénierie, divers et achat de terrain : 145 000 € dont 20 000 € d'achat de terrain non assujettis à la TVA.

Monsieur le Maire propose de solliciter le plan de financement suivant :

SUBVENTIONS	%	EUROS
ETAT/PEI	38 %	748 562,00 €
AGENCE DE L'EAU	30 %	590 970,00 €
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD	11 %	216 689,00 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE	11 %	216 689,00 €
Part Contributive de la Commune (y compris T.V.A)	10 %	196 990,00 €
	TVA 10 %	182 490,00 €
	TVA 20 %	25 000,00 €
		<u>404 480,00 €</u>
TOTAL T.T.C.		2 177 390,00 €

Après avoir oui Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le nouvel avant-projet composé de deux variantes (Station compacte du type boues activées avec filtration tertiaire et station extensive du type filtre planté de roseaux).
- **Approuve** le nouveau plan de financement proposé par Monsieur le Maire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs conformément au plan de financement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux demandes d'aide financière, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération et notamment l'établissement et la signature au nom de la Commune des documents et actes nécessaires et à lancer les consultations nécessaires et à signer au nom de la Commune les marchés.
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser le cas échéant un emprunt afin de financer la part contributive communale.
- **Dit** que les crédits nécessaires à l'acquisition de la parcelle seront inscrits au budget, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 11 juillet 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

